



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTÈME

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

23 juillet 2019

Résultats de l'enquête de juillet 2019 sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro

- Les critères d'octroi se sont durcis pour les prêts aux entreprises sur fond d'inquiétudes relatives aux perspectives économiques
- La demande de prêts a augmenté pour toutes les catégories de prêts
- L'accès au financement des banques de la zone euro a continué de s'améliorer

Selon l'enquête de juillet 2019 sur la distribution du crédit bancaire, les [critères d'octroi](#) – c'est-à-dire les directives internes des banques ou leurs critères d'approbation des prêts – pour les [prêts aux entreprises](#) se sont durcis au deuxième trimestre 2019 (avec un pourcentage net de 5 %), alors que les banques avaient anticipé un léger assouplissement net lors de la précédente campagne d'enquête. Les [critères d'octroi des prêts au logement accordés aux ménages](#) sont restés globalement inchangés (avec un pourcentage net de banques déclarantes de – 1 %, contre 3 % au premier trimestre 2019), et ceux des [crédits à la consommation et des autres prêts aux ménages](#) ont continué de se durcir (avec un pourcentage net de 4 %, contre 2 % lors de la campagne précédente). Une plus faible tolérance au risque et, pour les prêts aux entreprises, une perception accrue des risques, accompagnées de coûts de financement plus élevés et de contraintes de bilan, ont contribué au durcissement des critères d'octroi des différentes catégories de prêts, tandis que les pressions concurrentielles ont continué de contribuer à un assouplissement de ces critères. Pour le troisième trimestre 2019, les banques s'attendent à ce que les critères d'octroi restent inchangés pour les prêts aux entreprises et les prêts au logement, et soient assouplis pour les crédits à la consommation.

Les [modalités et conditions générales pratiquées par les banques](#) – correspondant aux modalités et conditions effectives convenues dans les contrats de prêt – se sont durcies au deuxième trimestre 2019 pour les nouveaux prêts aux entreprises, tandis qu'elles sont restées inchangées pour les prêts au logement et se sont assouplies pour les crédits à la consommation.

Banque centrale européenne Direction générale Communication
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

La [demande nette de prêts aux entreprises](#) a augmenté au deuxième trimestre 2019, conformément aux anticipations et en cohérence avec le dynamisme de la demande de prêts des entreprises depuis 2014. Elle a été soutenue par la faiblesse générale des taux d'intérêt et la FBCF, quoique dans une moindre mesure. L'activité de fusions et acquisitions a également contribué à l'expansion de la demande. La contribution de l'accumulation des stocks et du recours au fonds de roulement a été légèrement négative pour la première fois depuis 2013. La [demande nette de prêts au logement](#) a continué d'augmenter au deuxième trimestre 2019, principalement sous l'effet de la faiblesse générale des taux d'intérêt, avec des contributions à la hausse des perspectives positives du marché immobilier résidentiel, une confiance accrue des consommateurs, de nouveaux régimes réglementaires et fiscaux des marchés de l'immobilier résidentiel dans certaines juridictions et des renégociations de dette favorables par rapport aux trimestres précédents. En ce qui concerne les [crédits à la consommation et autres prêts aux ménages](#), la faiblesse générale des taux d'intérêt et les dépenses en biens durables ont contribué positivement à la demande, à un degré toutefois en baisse. Un regain de confiance des consommateurs, qui avait faibli au trimestre précédent pour la première fois depuis le deuxième trimestre 2014, a contribué à soutenir la demande de crédits à la consommation.

Les banques ont fait état d'une amélioration en termes nets de leur accès au financement interbancaire au deuxième trimestre 2019 pour les titres de créance, et aussi dans une moindre mesure pour les marchés monétaires, tandis que l'accès à la titrisation s'est légèrement amélioré. Les banques ont également indiqué une amélioration du financement de détail au deuxième trimestre 2019.

Les banques de la zone euro ont continué de renforcer leurs fonds propres dans un contexte de mesures réglementaires ou prudentielles au premier semestre 2019. Au niveau de la zone euro, les banques ont fait état d'une incidence dans le sens d'un durcissement de leurs critères d'octroi pour toutes les catégories de prêts, avec un nouveau durcissement attendu pour les six prochains mois. En ce qui concerne l'incidence des ratios de créances douteuses sur les critères d'octroi, les banques ont fait état d'un durcissement pour toutes les catégories de prêts au premier semestre 2019, bien que cette incidence ait été moins prononcée qu'au semestre précédent pour les prêts aux entreprises et les prêts au logement. La perception du risque et l'aversion pour le risque ont été les principaux facteurs à l'origine de l'effet de durcissement des ratios de créances douteuses.

L'enquête sur la distribution du crédit bancaire, qui est réalisée quatre fois par an, a été mise au point par l'Eurosystème afin de mieux comprendre le comportement des banques en matière de prêt dans la zone euro. Les résultats présentés dans l'enquête de juillet 2019 portent, sauf indication contraire, sur les évolutions observées au deuxième trimestre 2019 et sur les changements attendus au troisième trimestre 2019. La campagne de juillet 2019 a été réalisée entre le 17 juin et le 2 juillet 2019. Au total, 144 banques ont participé à l'enquête, avec un taux de réponse de 99 %.

Banque centrale européenne Direction générale Communication
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à [Eva Taylor](#),
au : +49 69 1344 7162.**

Notes :

- Le rapport correspondant à cette campagne d'enquête est disponible à l'adresse https://www.ecb.europa.eu/stats/ecb_surveys/bank_lending_survey/html/index.en.html. Une copie du questionnaire, un glossaire des termes utilisés dans l'enquête et un guide utilisateur, accompagnés d'informations relatives aux séries de l'enquête, peuvent également être consultés sur cette page internet.
- Les séries relatives à la zone euro et les séries nationales sont disponibles sur le site internet de la BCE à partir du *Statistical Data Warehouse* (Entrepôt de données statistiques) de la BCE (<http://sdw.ecb.europa.eu/browse.do?node=9691151>). Les résultats nationaux publiés par les différentes banques centrales nationales peuvent être obtenus à l'adresse http://www.ecb.europa.eu/stats/ecb_surveys/bank_lending_survey/html/index.en.html.
- Pour plus de détails concernant l'enquête sur la distribution du crédit bancaire, cf. Köhler-Ulbrich (P.), Hempell (H.) et Scopel (S.), « *The euro area bank lending survey* », *Occasional Paper Series*, n° 179, BCE, 2016 (<http://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/scpops/ecbop179.en.pdf>).